

N° SIRET : 20008531400074
Etablissement : ASSAINISSEMENT DE
Budget : SAINT-DIZIER-MASBARAUD

COMPTE FINANCIER UNIQUE
Année 2025
Page n° 1

Département : CREUSE
Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Date d'Édition : 28/04/2026

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
D2026/24
Séance du 27/04/2026 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	18
VOTES : Contre = 0 Pour = 13 Abstentions = 5	
Date de convocation :	22/04/2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PETIT-COULAUD Bastien
délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. PETIT-COULAUD Bastien, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		38 985,46		210 176,74		249 162,20
Opérations de l'exercice	74 884,79	55 449,28	97 238,40	38 807,74	172 123,19	94 257,02
TOTAUX	74 884,79	94 434,74	97 238,40	248 984,48	172 123,19	343 419,22
Résultats de clôture		19 549,95		151 746,08		171 296,03
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	74 884,79	94 434,74	97 238,40	248 984,48	172 123,19	343 419,22
RESULTATS DEFINITIFS		19 549,95		151 746,08		171 296,03

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Mmes DURUDAUD Sabine, FACHE Anne-Marie, FAURY Laetitia, MARCEPOIL Marie, PARINET Liliane, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, DEMARGNE Céline
MM BOTON Sébastien, BRUNET Jean-Pierre, JEANNET Jean-Louis, LAROCHE Michel, LAVEDER Jean-Pierre, ROYERE Joël, M. AUMEUNIER Sébastien



Pour expédition conforme,
Maire,

(Signature)